



## arriéré de consommation d'eau

Par **BOULILA**, le **21/05/2009** à **21:07**

bonjour, je suis en location par un particulier. il détient le compteur d'eau à son nom. Il y a 30 euros de compris dans mon loyer pour les charges mensuelles d'eau. lors de ses relevé annuel d'eau il m'assure que je suis en surconsommation et cela depuis trois ans.

je lui réclame ce que je lui dois depuis ce temps et je n'ai aucune réponse de sa part à chacune de mes demandes (verbal) quittant cette location dans le mois qui vient ma question est celle-ci :

peut-il me réclamer les surconsommations d'eau arriéré depuis trois ans?

Ou peut-il juste me demander l'année en cour?

Dans l'attente d'une réponse. Merci.